

COMMUNE de CERVEUX (Deux Sèvres)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : 16/02/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice : <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="19"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p>Date d'affichage : 24/02/2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, 23 février à 20 heures 30</p> <p>Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Cherveux sous la présidence de Madame MISSIOUX Marie-Pierre, Maire.</p> <p>Présents : Mmes ALBERTINO – BRENON – CORDEAU – GOURNAY – HIVERT – LEROUX-BOUCZO – MILLEY – MISSIOUX – MORIN – ROGER Mrs BERNARD – BOURGET – BROUSSEAU – DARMANI – MAUDET – PASQUIER – POISSONNET – SALGUES – VOYER</p> <p>Absents excusés : Néant</p> <p>Absents : Néant</p> <p>Secrétaire de séance : Mme HIVERT</p>
--	--

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CONSULTATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ENVIRONNEMENTAL SOFIVO

Madame le Maire informe de la demande d'actualisation de l'autorisation d'exploiter présentée par la société SOFIVO a été déposée auprès des services de l'État et portée à la connaissance de la commune dans le cadre de la procédure d'enquête publique. Cette entreprise, implantée à Champdeniers, sollicite en effet la mise à jour de son autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle précise que cette démarche s'inscrit dans un objectif de régularisation administrative, consécutive à diverses évolutions techniques et réglementaires du site, sans aucune augmentation du niveau d'activité. L'usine, présente depuis plus de 50 ans, est spécialisée dans le séchage de produits laitiers et de matières végétales destinés à l'alimentation humaine et animale.

L'étude d'impact jointe au dossier confirme l'absence d'effets notables sur le voisinage et prévoit une réduction des émissions de poussières d'ici 2030. Elle précise que l'établissement utilise l'eau du réseau public et valorise ses effluents par épandage agricole, dans le respect des équilibres agronomiques des parcelles concernées.

Les rejets directs dans la rivière l'Égray demeurent conformes et ne portent pas atteinte à la qualité du cours d'eau.

Concernant la qualité de l'air, la société SOFIVO sollicite un délai jusqu'en 2030 pour mettre ses tours de séchage en conformité avec les nouvelles limites réglementaires de rejet de poussières ; les études démontrent toutefois que la situation actuelle n'engendre aucun impact significatif sur la santé ou l'environnement.

Les nuisances sonores et olfactives sont jugées négligeables, et l'arrêt programmé de la tour de séchage la plus ancienne en 2025 contribuera encore à réduire le niveau sonore global.

Enfin, l'étude des dangers conclut que les éventuels accidents, tels qu'un incendie ou une fuite, resteraient confinés à l'intérieur des limites de propriété du site.

Le Conseil municipal prend également acte de l'organisation d'une enquête publique du lundi 23 février 2026 au jeudi 28 mai 2026 inclus.

Il est rappelé que la commune de Cherveux fait partie du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration du site et/ou de la valorisation par irrigation des eaux traitées, pratiques déjà autorisées par le passé et intégrées à la présente demande.

DELIB11-23/02/26-P.26

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 079-217900869-20260224-DELIB11_2026-DE

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et considérant la conformité environnementale des pratiques actuelles, l'absence d'impact notable sur la santé, le voisinage et les milieux naturels, ainsi que les engagements de réduction des émissions atmosphériques, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'actualisation de l'autorisation d'exploiter présentée par la société SOFIVO.

Fait et délibéré en mairie de Cherveux, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Signature Secrétaire de Séance



Mme Sophie HIVERT

Le Maire,
Marie-Pierre MISSIOUX
« Signé électroniquement »